

## Cours d'eau sur le bassin versant de la Seiche L'inventaire a débuté!

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a débuté la réalisation d'un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin de la Vilaine. Sur le bassin versant de la Seiche, l'inventaire aura lieu d'octobre 2015 à mai 2016 en partenariat avec le Syndicat de la Seiche.



**Un inventaire d'octobre 2015 à mai 2016**

Ces inventaires sont conformes à un cahier des charges précis, validé par la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la Vilaine et ses affluents.

À ce jour, les cartes existantes ne représentent pas de manière exhaustive la présence des cours d'eau et en particulier celle des petits ruisseaux. Et pourtant, la qualité et la quantité d'eau de nos rivières s'opèrent majoritairement au niveau des petits ruisseaux.

Une meilleure connaissance de ces cours d'eau permet d'éviter leur dégradation et les risques d'infraction, souvent liés à l'ignorance plutôt qu'à la malveillance: il est donc indispensable de pouvoir les identifier et de les inventorier.

À l'échelle de chaque commune, un groupe de travail constitué d'élus et d'usagers locaux (agriculteurs, associations, riverains...) et désigné par le maire, sera consulté afin de partager la démarche et de valider l'inventaire. Le but est aussi de profiter de la connaissance du terrain des acteurs locaux.

Les cours d'eau sont caractérisés par au moins trois réponses positives aux quatre critères suivants:

- la présence d'un écoulement indépendant des pluies (écoulement après 8 jours de pluviosité inférieure à 10 mm),
- l'existence d'une berge de plus de 10 cm entre le fond et le niveau du sol,
- l'existence d'un substrat différencié (sable, gravier, vase...), notablement distinct du sol de la parcelle voisine,
- la présence d'organismes inféodés aux milieux aquatiques comme les invertébrés benthiques, crustacés, mollusques, vers... et les végétaux aquatiques.



La présence d'une faune spécifique, un substrat différencié et des écoulements indépendants des pluies.

### Attention!

Les cours d'eau représentés sur les cartes IGN n'ont pas fait l'objet d'un inventaire cours d'eau, ils ont été uniquement identifiés par photos aériennes. À ce jour, il n'existe aucun inventaire de terrain exhaustif sur notre territoire. Si vous avez un doute sur la présence ou pas d'un cours d'eau et que vous envisagez de faire des travaux, vous devez au préalable contacter la DDTM 35 au 02 90 02 31 46 pour toute autorisation.



Des berges supérieures à 10 cm, la présence d'une faune spécifique et des écoulements indépendants des pluies.

# La lettre de la Seiche

N°4 - 2015 www.syndicatdelaseiche.fr

## Édito

### L'eau, un bien précieux pour notre société

À l'heure de la prochaine Cop 21 et du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), le changement climatique est au cœur de l'actualité.

Les conséquences d'un changement climatique important (supérieur à 2° C) pourraient accroître notre vulnérabilité par rapport aux ressources en eau, détériorer les milieux aquatiques et accroître les événements extrêmes (périodes de sécheresse et inondations). L'eau est une ressource nécessairement partagée entre plusieurs territoires et usagers. Ce partage devra tenir compte des scénarios du réchauffement climatique.

La relation entre les zones urbaines et le milieu rural devra être mieux prise en considération. Pour se faire, il sera sans doute nécessaire de repenser l'utilisation des sols, l'urbanisation, les choix de cultures, la gestion de l'irrigation...

Par conséquent, des mesures devront être adoptées pour que l'eau reste accessible à tous et dans des conditions équitables.

Cette 4<sup>e</sup> lettre a pour objectif de montrer des exemples concrets mis en œuvre par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche dans le but de préserver la ressource en eau. C'est aussi notre manière, certes modeste, de contribuer à lutter contre le réchauffement climatique.

Le président, Michel Demolder

## Randonnée pédagogique Les panneaux sont installés



Cette année, le Syndicat de la Seiche, en concertation avec les communes de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et Chartres-de-Bretagne, a réalisé des panneaux pédagogiques qui ont été installés sur un chemin de randonnée très fréquenté en bordure de Seiche.



Tout au long du parcours, il est possible de découvrir:

- les espèces faunistiques et floristiques de la vallée de la Seiche,
- le fonctionnement des rivières, des zones humides, le cycle de l'eau,
- l'intérêt du bocage et de la végétation en bord de cours d'eau,
- l'impact des pressions anthropiques sur le milieu.

D'autres secteurs du bassin versant pourront bénéficier de ce type d'initiatives.

Le Syndicat de la Seiche souhaite également encourager les communes qui visent à réduire l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics. Il a fourni cette année aux communes une série de panneaux pédagogiques qui expliquent l'intérêt de la mise en place des techniques alternatives à l'usage des pesticides.



SIBV Seiche  
Chemin des bosquets  
L'Orangerie  
35 410 Châteaugiron  
Tél.: 02 99 00 76 41  
www.syndicatdelaseiche.fr

SIBV Seiche  
Syndicat Intercommunal  
du Bassin Versant de la Seiche



Directeur de la publication Michel Demolder  
Rédaction équipe du SIBV Seiche  
Conception Agence Be New 02 96 44 45 22  
Crédits photos SIBV Seiche  
Impression 67000 exemplaires sur papier PEFC,  
Imprimerie Reuzé - Imprim'Vert



# Régénération naturelle assistée Quand le bocage renaît de lui-même...

**Des dizaines de kilomètres**  
de haies et talus créés depuis 2012

Le Syndicat de la Seiche porte le programme Breizh Bocage destiné principalement aux agriculteurs. Il permet la restauration du bocage existant par la création de nouvelles haies et talus.

Des dizaines de kilomètres de haies et talus sont créés chaque année sur le bassin versant de la Seiche depuis le lancement de ce programme en 2012. Depuis l'année 2015, une nouvelle méthode de restauration du bocage est à l'essai, il s'agit de la régénération naturelle assistée.



## La régénération naturelle assistée : qu'est-ce que c'est ?

Le principe de cette méthode est de laisser la nature nous fournir gratuitement des végétaux ligneux adaptés au milieu, qui constitueront la haie. Ces végétaux, issus de la sélection naturelle, seront génétiquement adaptés aux contraintes du milieu (sol peu

profond, milieu humide, sol acide etc.). Cette méthode nécessite peu d'intervention en comparaison aux chantiers de plantation du programme Breizh Bocage (préparation du sol, plantations, pose des protections gibiers et du paillage).

## La régénération naturelle assistée : la méthode de suivi

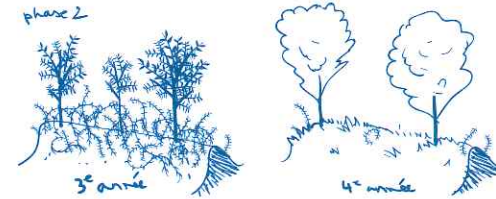
### 1<sup>re</sup> phase : développement des espèces pionnières

Les deux premières années, le linéaire laissera place à une zone de friche : les végétations dites "pionnières", telles que la ronce, puis le prunellier ou l'aubépine, vont coloniser le milieu abandonné ou laissé sans entretien. C'est une phase délicate du projet mais il est impératif de laisser ces espèces se développer, malgré leur aspect "impropre". Leur rôle est fondamental : elles décompactent et enrichissent le sol (racines profondes, les résidus forment un humus de très grande qualité), protègent les futurs arbres des animaux (lapins qui mangent

les bourgeons, chevreuils qui se grattent les cornes), et permettent surtout à des espèces plus exigeantes de s'installer. Autre avantage du roncier : il va forcer les arbres à se dresser vers la lumière, formant ainsi des arbres droits et vigoureux.

### 2<sup>e</sup> phase : développement de la haie

Dès la troisième année, des arbustes et des jeunes arbres auront pris le dessus et la haie commencera à apparaître. C'est à ce moment que le technicien intervient pour enlever les arbres fourchus et les essences "pionnières" afin d'éclaircir et laisser place aux individus les plus vigoureux. Une taille sera pratiquée sur chaque arbre conservé.



### Le saviez-vous ?

Quelles essences poussent naturellement sur le territoire du bassin versant de la Seiche ?

Les principales essences sont :

- arbustes : prunellier, aubépine, noisetier, saule, sureau (milieu humide)
- haut-jets : chêne pédonculé, chêne sessile, châtaignier, merisier, peuplier, saule et aulne.



Merisier



Aubépine colonisant un talus



Alisier poussant dans un roncier

Les plantations Breizh Bocage sont constituées d'essences locales, afin d'assurer une bonne reprise, mais aussi pour une bonne intégration au paysage.

# Lisier Les agriculteurs s'équipent pour mieux épandre

Le Syndicat de la Seiche, le Gaec de la Blosserie et la SARL Clément à Moutiers ont organisé cette année une démonstration de séparateur de phase mobile en partenariat avec la société Börger. Cette démonstration est une étape dans la recherche d'amélioration de la gestion des lisiers. Une soixantaine de personnes ont profité de l'événement : agriculteurs, techniciens, étudiants...



Intervention de David Herbinère, responsable commercial chez Börger

Alain Lamoureux, agriculteur du Gaec, nous explique en quoi consiste le séparateur de phase.

### "Quel est le principe de ce matériel ?

Le principe est simple : il s'agit de séparer les parties "liquide" et "solide" du lisier ou du digestat (jus issu de la méthanisation) en pressant contre un tamis ces matières grâce à une vis.

La partie solide, plus ou moins humide selon le réglage du séparateur, est évacuée vers une fumière ou une remorque et la partie liquide retourne dans une fosse à lisier.

### Quel est l'avantage de cette méthode ?

**25 à 30%** de gain de place

Avant tout le gain de place dans la fosse est d'environ 25 à 30%, ce qui permet notamment de diminuer le transport de lisier. Il ne s'agit en aucun cas d'un



traitement car aucune réaction chimique n'est provoquée par ce procédé purement mécanique.

La partie solide peut être utilisée en litière animale ou épandue. Pour l'épandage, cela présente plusieurs avantages par rapport au lisier ou au digestat :

- allongement du calendrier d'épandage
- diminution de la capacité de stockage
- assouplissement des conditions d'épandage sur les parcelles en pente
- intérêt agronomique accru (richesse en matière organique)

### Pourquoi avoir choisi un équipement mobile ?

**"Plus abordable en l'achetant à plusieurs."**

L'intérêt est de pouvoir l'utiliser dans plusieurs exploitations agricoles et ainsi de rendre plus abordable son acquisition en l'achetant à plusieurs.

### Et quel est l'intérêt pour la qualité de l'eau ?

Comparé à la gestion classique d'un lisier, il y a moins de risques de fuite des nitrates et du phosphore avec un effluent solide vers les milieux aquatiques. Toutefois,

rappelons que pour l'épandage de la partie liquide, l'utilisation d'un matériel adapté s'avère indispensable (limitant la volatilisation de l'azote). Cela permet également à l'agriculteur de faciliter la gestion du lisier dans le temps et de mieux répondre aux besoins de la plante."

### Le saviez-vous ?

L'épandage des fertilisants est soumis à un calendrier défini par arrêté préfectoral du 14 mars 2014. Ce calendrier indique les périodes d'épandage autorisées et interdites en fonction du type de culture et du type de fertilisant (fumier, lisier, fertilisant de synthèse...). Globalement, les épandages sont autorisés de février à juin, et interdits en permanence sur sols non cultivés, cultures intermédiaires pièges à nitrates, et légumineuses.

Le calendrier complet est consultable sur : <http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Arrete-regional-etablissant-le>

